



La Vigie

Cette newsletter est un lien entre vous, adhérent de notre association et nous, bénévoles. Son but est de vous faire part des actions menées et des résultats obtenus. Vous y trouverez aussi des informations locales et générales sur la consommation.

La lettre d'information de votre agence locale

LE SITE DU MOIS

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

<https://www.adil76.org/>

Gratuit et sur rendez-vous

PETIT POINT SUR LE VÉLO

Portées par la pandémie et la mise en œuvre de mesures incitatives du gouvernement et des collectivités, les ventes de vélos sont en forte progression ces dernières années. D'après la fédération Union Sport et cycle, 2020 a été une année record, le chiffre d'affaires du secteur du vélo a dépassé les 3 milliards d'euros, avec une progression du marché de 25%. En 2020, 514.672 vélos à assistance électrique ont été vendus. Ils représentent ainsi 29% du marché et 58% en valeur.

De nombreuses collectivités, comme la ville du Havre, ont encouragé le développement du vélo en développant le réseau de pistes cyclables pour fluidifier et sécuriser le trafic urbain. La ville propose aussi à la location, gratuitement ou à petit prix, une flotte de vélos standards ou électriques.

Avec les beaux jours, les vélos vont sortir des garages. Nous vous proposons donc un petit rappel de la réglementation et des recommandations pour circuler en toute sécurité.

Nouvelle arnaque à la carte Vitale par SMS



L'assuré reçoit un message sur son téléphone lui demandant de renouveler ou mettre à jour sa carte en cliquant sur un lien. Grâce à cette procédure en plusieurs étapes, les escrocs parviennent à obtenir les informations bancaires de millions de Français. C'est une arnaque plutôt bien ficelée qui a déjà visé des millions de Français, depuis plusieurs mois. Un simple SMS vous invite à mettre à jour ou à renouveler votre carte Vitale. En cliquant sur le lien, vous tombez sur un site internet qui ressemble beaucoup à celui de l'Assurance maladie. On vous demande alors votre adresse afin de vous envoyer, soi-disant, votre nouvelle carte Vitale. Mais pour la recevoir, il faut payer quelques euros. Les escrocs récupèrent ainsi vos numéros de carte bancaire et peuvent ponctionner votre compte.

Des arnaques à la carte Vitale avaient déjà été signalées par l'Assurance maladie via des e-mails. Ce piège par SMS, qui circule beaucoup depuis le mois de décembre, est la deuxième escroquerie la plus répandue actuellement en France, selon la plateforme en charge de l'assistance aux victimes de cyber-malveillance. Votre banque peut vous prévenir de ces virements douteux et les bloquer. Mais ce n'est pas toujours le cas et vous pouvez perdre plusieurs centaines d'euros.

(Source France info)



BIEN ÉQUIPER SON VÉLO POUR ÊTRE VU et SE PROTÉGER.

Marquage sur les vélos

Dans le but de décourager les voleurs et retrouver les propriétaires des vélos récupérés par la police, il est conseillé de faire marquer son vélo. Depuis 2021, les vélos neufs ou achetés d'occasion chez un professionnel sont obligatoirement marqués. Le marquage consiste à faire apposer un numéro d'identification indélébile sur le cadre du vélo. Chaque identifiant est enregistré avec les coordonnées du propriétaire dans un fichier national que la police consulte lorsqu'il retrouve un vélo volé. Il y a plusieurs opérateurs agréés pour le marquage (Paravol, Retrobike, Bycicode, Décathlon...) qui se matérialise par une étiquette autocollante ou une gravure apposée sur le cadre du vélo. S'il ne l'est pas encore vous pouvez faire marquer votre vélo en vous rendant dans les boutiques spécialisées, comme Giant au Havre ou Culture Vélo à Gonfreville l'Orcher, ainsi que l'association « la roue libre ». Les prix varient entre 10 et 30 € selon le procédé technique

Antivol pour les vélos



Tout d'abord, il faut savoir qu'aucun antivol n'est inviolable, mais ils agissent à minima comme rempart décourageant le voleur. Pour sécuriser son vélo il existe de nombreux antivols sur le marché : le U, la chaîne, le modèle pliable, le câble entouré de plastique. Tous ne se valent pas, choisissez en fonction du risque de vol et de la valeur du vélo. Le classique câble entouré de plastique est à fuir, il n'offre aucune protection sachant qu'il peut être coupé avec une pince en moins de 10 secondes. Que choisir recommande de s'équiper d'un U qui offre la protection optimale en ne cédant qu'à la disqueuse au bout de longues secondes. Dans son test de 2021, le Luma netlock 60 HU (80€) a été le mieux noté et l'antivol OnGuard brute std 8001 (40€) a été jugé le meilleur rapport qualité prix.

Les antivols de type chaînes sont plus maniables et offrent une bonne résistance. Les pliables sont pratiques et peu encombrants mais ils sont vulnérables au niveau des « articulations ». Les vols de vélos sont fréquents et 50% d'entre eux se déroulent à domicile. Alors voici quelques conseils :

- Bien l'attacher, à un point fixe solide, aussi bien en extérieur que dans un garage ou local à vélos. Accrocher en priorité le cadre du vélo, et ajouter une roue si possible.
- Ne pas laisser trainer l'antivol par terre, car il est plus facile à casser à la masse. Garer le vélo dans un lieu passant si possible.
- Sur un vélo électrique, retirer la batterie rend le vélo moins attractif.
- Remplacer les fixations de roues à serrage rapide par des boulons, voire des boulons antivols.
- Faire marquer le vélo.

Un nouveau type d'arnaque en ligne

Les fraudes aux paiements sur internet ne concernent plus que les systèmes de sécurité des banques mais les clients eux-mêmes. En 2021, 35 000 signalements de ce type ont été envoyés à la DGCCRF. Cela représente un quart des plaintes liées à la vente sur le web, contre 17% l'année précédente: la prolifération de "sites clones", c'est-à-dire une copie exactement conforme aux sites que vous connaissez et vous ne verrez aucune différence à l'oeil nu. Vous pouvez le retrouver aussi bien dans les publicités les annonces ou sur les moteurs de recherche. C'est très facile de s'y laisser piéger. Vous avez aussi des sites qui vont totalement usurper des identités, qui vont se faire passer pour le commerce du coin ou la grande surface que vous connaissez .

Les fraudeurs vont réussir à donner l'illusion que ce site existe depuis fort longtemps. Le consommateur ainsi dupé va pouvoir réellement commander, recevoir un produit et permettre à ces cybercriminels d'enrichir leur base de données grâce à la technique de la "SIM swap" : les informations de la carte SIM de la victime sont reproduites. Et comme les authentications bancaires passent par le téléphone, cette sécurité va tomber. Plus inquiétant encore, la Banque de France signale de nouvelles techniques de manipulation psychologique. C'est le cas du "spoofing" : le fraudeur se fait passer pour la banque de sa victime et l'amène à valider, par exemple, l'utilisation de sa carte pour une transaction. Le client donne lui-même l'ordre, c'est imparable, quelle que soit la mesure de sécurité. Même si la double vérification avant paiement à distance a fait baisser les fraudes elle ne fonctionne que si les consommateurs sont vigilants et sans naïveté.